



PREFET D'EURE ET LOIR

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
Région Centre-Val  
de Loire  
Unité  
Départementale  
D'Eure et Loir

RECEPISSSE DE DECLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE  
N°SAP/389046962

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Eure et Loir du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direccte d'Eure et Loir,

Le Préfet d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée le 16 septembre 2016 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire par :

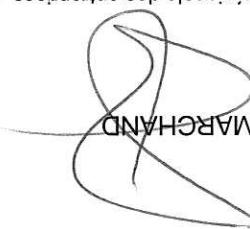
**L'auto-entrepreneur Monsieur LESIMPLE Thierry**

8 rue du bois joli – Hartencourt -  
28190 SAINT-LUPERCE

Siret : 38904696200020

Unité Départementale d'Eure et Loir, 13 rue du D. Haye à Chartres (28000) Tél 02 37 18 79 00  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direction)



  
Patrick MARGHAND

Pour le préfet et par délégation du directeur régional  
du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
Le Directeur de l'Unité Départementale d'Eure et Loir,

Fait à Chartres, le 20 septembre 2016

Le présent reçepisse sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

- exercice des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.
- et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
- quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin du premier semestre de l'année en cours), peròd le bénéfice des dispositions de l'article L. 7233-2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
- 7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan qualité R. en demeure par le préfet résidé sans effet, les obligations définies à l'article R. 4°, 5° et 6° de l'article R. 7232-19 ou qui concernent, de façon répétée, après mise en œuvre de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux - cessé de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modifiative auprès de l'Unité territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L 7233-2 du code du travail et l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.

- **Petits travaux de jardinage,**
- **Travaux de petit bricolage.**

Les activités déclarées sont les suivantes :

Monsieur Thierry LESIMPLÉ exerce son activité selon le mode prestataire.

Ce reçepisse n'est pas limité dans le temps.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent reçepisse de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur Thierry LESIMPLÉ.